



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 13 octobre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 3.1, 1.1.1, 1.2.1, 6.1, 7.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h20.

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 3.1), Jean-Pierre MARTIN, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 2.1), Nicolas BODIN (à partir du rapport 3.1), Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1), Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1 et jusqu'au rapport 1.1.1), Daniel HUOT, François LOPEZ, Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Bernard MOYSE, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.1).

Etaient absents : Jean-Claude ROY, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET, Frank MONNEUR, Pierre CONTOZ, Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ, J.C. ROY

Mandataires : J.P. DILLSCHNEIDER, J.P. GOVIGNAUX

Délibération n°2011/001527

Rapport n°7.1 - Agréments PLS - Programmation 2011 de Droit commun

Agréments PLS - Programmation 2011 de Droit commun

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président
Commission : Habitat, Politique de la Ville

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 21 OCT 2011

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, il revient au Conseil de Communauté de se positionner sur la programmation de droit commun en matière de logements locatifs publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes. Il est proposé l'agrément de 66 logements de type PLS (Prêts Locatifs Sociaux) situés à Besançon.

I. Contexte et objectifs pour 2011

Une nouvelle convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre de l'Etat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Etat a été signée le 21 septembre 2010. Cette convention d'une durée de 6 ans, sur la période 2010-2015, prolonge la convention de délégation conclue entre l'Etat et le Grand Besançon en 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

A ce titre, l'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit Commun (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine). La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter notamment des Prêts Locatifs Sociaux (PLS). Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions aux bénéficiaires.

La répartition des agréments PLS par territoire a été effectuée suite à un appel à projets réalisé au niveau régional au mois de mai 2011, à savoir l'affectation de 131 agréments pour le Grand Besançon (dont 95 agréments PLS pour des structures collectives).

II. Décision d'agréments

Il est proposé **l'agrément de 66 logements de type PLS** répartis en 5 opérations situées à Besançon (35 agréments sollicités par des promoteurs immobiliers pour 3 opérations, un agrément sollicité par un couple de particuliers et 30 agréments sollicités pour créer un établissement d'accueil pour personnes handicapées). L'ensemble de ces logements atteindra un niveau **Bâtiment Basse Consommation (BBC)**.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les 5 dossiers de demandes d'agréments PLS présentés,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes, pour 66 logements de type PLS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

CAGB : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE LOGEMENTS PUBLICS 2011 - DROIT COMMUN

Organisme	Commune	adresse	CN ou AA	PLS	Informations
CARRE DE L'HABITAT	Besançon	Quartier des Montboucons		8	
BLK IMMOBILIER	Besançon	Quartier des Montboucons		12	
EDIFIPIERRE	Besançon	30 Chemin des Tilleroyes - Résidence "Wood Park"		15	Report d'un programme validé en 2010 mais non déposé
M. et Mme MEDINA	Besançon	Quartier des Tilleroyes		1	
AXENTIA	Besançon	Route d'Avanne		30	Construction d'un établissement d'accueil pour personnes handicapées (30 lits)
TOTAL				66	